DELUBAC
Asset Management

RAPPORT PAI 2024

10 Rue Roquépine, 75008 Paris I Tél : 01 44 95 37 87 I www.delubac-am.fr
Société par actions simplifiée au capital de 2 022 828,54 € | RCS Paris B 340 045 229
Société de gestion de portefeuille agréée AMF n°GP00-009

DELUBAC
Asset Management

Résumé sur les Principales Incidences Négatives

Conformément à sa Déclaration de transparence sur la prise en compte des Incidences Négatives (PAI – Principle Adverse Impacts), Delubac Asset Management rend compte de ses Principales Incidences Négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
Le reporting, ci-contre couvre une période allant du 1er janvier 2024 au 31/12/2024.

PAI	**Indicateur** d'incidence négative sur les facteurs de durabilité	Taux d'éligibilité	Taux de couverture
Émissions de GES	1. Émissions de GES	72,49%	27,89%
	2. Empreinte carbone	72,49%	27,89%
	3. Intensité des émissions de GES des entreprises investies	72,49%	39,16%
	4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles	72,49%	48,29%
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	72,49%	27,35%
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	72,49%	23,31%
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif sur le secteur à fort impact climatique	72,49%	48,29%
Eau	8. Consommation d'eau	72,49%	0,98%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	72,49%	27,76%
Questions sociales et relatives aux employés	10. Violation des principes du Pacte Mondial des NU et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	72,49%	48,29%
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte Mondial des nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	72,49%	48,29%
	12. Ecart de rémunération non-ajusté entre les sexes	72,49%	1,54%
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	72,49%	32,65%
	14. Exposition à des armes controverses (MAP, BASM, armes chimiques et biologiques)	72,49%	48,29%
Souverains	15. Intensité carbone	9,83%	8,85%
	16. Violations sociales	9,83%	8,85%
Eau, déchets et autres matières	7. (optionnel) Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	72,49%	48,19%
Questions sociales et de personnel	1. (optionnel) Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	72,49%	48,29%

Le taux d'éligibilité correspond à la part du portefeuille qui est éligible à ce PAI. Dans ce cas, le % investi en titres d'entreprise.
Le taux de couverture correspond à la partie du portefeuille qui est à la fois éligible à ce PAI et couverte par les données de Sustainalytics.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2024**	**Incidence 2023**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	837,32	1 190,0	Top 3 contributeurs : Veolia Environnement, AIR LIQUIDE, Saint Gobain Les entreprises carbo-intensives en portefeuille proposent des solutions environnementales qui vont permettent aux acteurs en aval de leur chaine de réduire leur empreinte carbone (émissions évitées)	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable depuis 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	466,58	716,1		
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	18 071,92	25 584,6	Les émissions de scope 3 ne sont pas systématiquement bien reportées, ce qui rend l'interprétation des résultats délicats.	DAM intègre dans l'analyse ESG systématiquement une vision globale (scope 1, 2 et 3) des émissions de GES ainsi que des plans de réduction sur ces trois scopes.
		Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2	19 375,82	27 473,7		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	627,53	715,4	scope 1+2+3 Top 3 contributeurs : VEOLIA ENVIRONNEMENT, Air Liquide, Republic Services	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on

					climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	871,05	904,6	Top 3 contributeurs : Veolia Environnement, AIR LIQUIDE, Saint Gobain	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	4,19	2,9	Principaux contributeurs : SOCIETE NATIONAL 0 01/25, ELEC DE FRANCE5 ? 02/33	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques. Bien que l'exposition aux combustibles fossiles soient actuellement très faibles, une réflexion d'ouvre en 2025 pour construire une politique d'exclusion des combustibles fossiles.
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en	56,24	61,4	Top 5 des plus gros contributeurs : LVMH MOET HENN0 01/20/25, SVENSKA HNDL 0 04/25 ECP, ESSILORLUXOTTICA FP, DSV A/S DC, WOLTERS KLUWER NA	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.

	pourcentage du total des sources d'énergie (en %)				
	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	8,51	7,4	Top 5 des plus gros contributeurs : SCHAEFFLER AG 2 Â¾ 10/25, VEOLIA ENVRNMT 1 ? PERP, ELEC DE FRANCE5 ? 02/33, VEOLIA ENVRNMT 2.974 31, ELIS SA 2 ? 02/15/26	La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique *NB : Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique*	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Agriculture, sylviculture et pêche (secteur NACE A)	-	-		La politique d'exclusion de DAM prévoit l'exclusion du charbon thermique, ce qui explique les émissions relativement faibles. Delubac AM prévoit de renforcer les exclusions liées aux énergies fossiles dans les fonds qui seront lancés dans la SICAV à impact progressivement à partir de fin 2024. La politique de vote applicable en 2024 a été renforcée pour soutenir les say on climate tangibles et autres résolutions favorisant les plans de transition climatiques.
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Construction (secteur NACE B)	0,01	0,01	Principal contributeur : Arcadis	
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Fourniture	2,74	2,84	Principal contributeur : VEOLIA ENVRNMT 1 ? PERP	

	d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (secteur NACE C)			
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Fabrication (secteur NACE D)	0,27	0,39	Principal contributeur : Air Liquide
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Mines et carrières (secteur NACE E)	-	1,19	Principal contributeur : RABOBANK 4 ? 07/14/25
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Activités immobilières (secteur NACE F)	0,24	0,24	Principal contributeur : HAMMERSON IRLND 1 Â¾ 27
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Transport et stockage (secteur NACE G)	0,09	0,12	Principal contributeur : AUTOSTRADE PER L 4 ? 25
	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires	0,55	-	Principal contributeur : REPUBLIC SERVICE US

		d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Alimentation en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement (secteur NACE H)				
		Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique : Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles (secteur NACE L)	0,04	0,05	Principal contributeur : METRO WHOLESALE 1 Â½ 25	
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	0,45	0,9	Principal contributeur : ELEC DE FRANCE5 ? 02/33	La part des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité est faible et ne concerne qu'un seul émetteur. En 2024, Delubac AM a intégré le groupe de travail de l'AFG sur la biodiversité afin de partager nos connaissances. Une première étape a été réalisée fin 2023 pour évaluer l'exposition aux impacts et dépendances du portefeuille. Un partenariat avec une l'ONG Surfrider noué en 2024 et Delubac Asset Management est devenu membre de Finance for Biodiversity Foundation en 2024.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0,0	Principaux contributeurs : STELLANTIS NV 2.0% 20-03-25, STELLANTIS NV 0.625% 30-03-27	La couverture de cet indicateur est faible (inférieure à 1%) pour donner lieu à interprétation. Il n'y a pas d'objectif associé mais l'indicateur est suivi et peut être utilisé dans le cadre des dialogues avec les émetteurs. Un partenariat avec une l'ONG Surfrider noué en 2024 et d'autres partenariats à caractère environnemental devraient voir le jour. Ces partenariats nous aident à analyser les enjeux liés.

Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1,16	1,2	Principaux contributeurs : VEOLIA ENVRNMT 1 ? PERP, VEOLIA ENVRNMT 2.974 31, SCHAEFFLER AG 2 Â¾ 10/25, FORVIA SE 2 Â¾ 02/15/27, Saint Gobain	Le résultat obtenu est relativement faible. Il n'y a pas d'objectif associé mais l'indicateur est suivi et peut être utilisé dans le cadre des dialogues avec les émetteurs. Un partenariat avec une l'ONG Surfrider noué en 2024 et d'autres partenariats à caractère environnemental devraient voir le jour. Ces partenariats nous aident à analyser les enjeux liés.
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0	0	/	Le critère d'exclusion est maintenu dans la politique DAM. Un contrôle mensuel est réalisé en interne.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	37,29	34,4	Principaux contributeurs : RTE EDF TRANSPOR 0 01/25, BELFIUS BANK SA 0 01/25, SVENSKA HNDL 0 04/25 ECP, WOLTERS KLUWER, BRUNELLO CUCINELLI SPA	Cet indicateur relève selon nous d'une exposition au risque mais ne reflète pas un risque systématique. Nous suivons cette exposition dans l'analyse extra-financière et la politique d'exclusion DAM prévoit l'exclusion des entreprises présentant une violation de ces principes.

	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	30,01	29,22	Principaux contributeurs : HAMMERSON IRELAND FINANCE DAC 1.75% 03-06-27, LLOYDS BANKING GROUP 3.5% 01-04-26, BARCLAYS PLC 0 05/08/28, CPI PROPERTY GROUP 2.75% 12-05-26	Nous ambitionnons d'améliorer la transparence de cet indicateur comparable.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	42,98	43,1	Principaux contributeurs : NE PROPERTY BV 3.375% 14-07-27, FERRARI NV, PALANTIR TECHNOL, WASTE MANAGEMENT, Linde PLC	Le résultat obtenu est relativement bon (>40%). L'indicateur est suivi dans l'analyse ESG.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,00	0,0	/	Le critère d'exclusion est maintenu dans la politique DAM. Un contrôle mensuel est réalisé en interne.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		**Elément de mesure**	**Incidence 2024**	**Incidence 2023**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0,13	0	Montants détenus très faibles, principaux contributeurs : BTF 02/19/25 14W ?, BELGIUM KINGDOM 0 01/25, BTF 01/15/25 28W, BTF 01/22/25	L'indicateur est intégré dans l'analyse ESG liés aux souverains de notre prestataire ESG. Pas de mesures prises pour la période de référence suivante.

					14W, BTF 02/05/25 14W, SPAIN I/L BOND1 11/30/30	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	0	/	L'indicateur est intégré dans l'analyse ESG liés aux souverains de notre prestataire ESG. Pas de mesures prises pour la période de référence suivante.
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,0	0,0	/	L'indicateur est intégré dans l'analyse ESG liés aux souverains de notre prestataire ESG. Pas de mesures prises pour la période de référence suivante.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Incidence négative sur la durabilité	**Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)**	**Elément de mesure**	**Incidence 2024**	**Incidence 2023**	**Explication**	**Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante**
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Eau, déchets et autres matières	7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)	48,96	27,7	Principaux contributeurs, n'ayant pas de système de gestion de l'eau formalisé : SOCIETE NATIONAL 0 01/25, RTE EDF TRANSPOR 0 01/25, ESSILORLUXOTTICA FP, ASML HOLDING NV NA, HSBC CON EUROPE 0 01/25	Le critère est intégré dans le cadre d'analyse ESG. DAM prévoit de renforcer son analyse sur ce critère, notamment pour les entreprises dont l'action prioritaire porte sur la gestion de l'eau.
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Questions sociales et de personnel	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %	16,41	10,5	TOP 5 contributeurs sans implication dans la prévention des accidents du travail : RTE EDF TRANSPOR 0 01/25, BELFIUS BANK SA 0 01/25, HSBC CON EUROPE 0 01/25, KFW 0 02/26/25 ECP, CHRISTIAN DIOR S FP	Le critère est intégré dans le cadre d'analyse ESG. En 2024, DAM a renforcé l'intégration de ce critère dans la sélection des titres du fonds Delubac Impact Positive Health, en prérequis pour les entreprises qui seront analysées dans le cadre d'une recherche d'impact social.